

DÉCISION N°D-2026-003

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DES ALOUETTES POUR L'ASSOCIATION ICEM NORD OUEST FRANCILIEN

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant que l'association "ICEM Nord Ouest Francilien" œuvre afin de regrouper des personnes désireuses de mettre en place la pédagogie Freinet ,

DÉCIDE

Article 1 : **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local au sein de l'école maternelle des Alouettes à l'association IDEM Nord Ouest Francilien.

Article 2 : **PRÉCISE** que cette convention est conclue pour l'année scolaire 2025-2026.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- ICEM nord Ouest Francilien.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 15 janvier 2026



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.